

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2024**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le mercredi, le seize (16) octobre 2024 à 18h30 au Centre Lepageois.

Étaient présents :

Monsieur maire Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Sylvain Claveau
Mario Lévesque
Gervais Morissette
Roger Bérubé

Absent : Francis Dompierre
Jean-François Pelletier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et greffière-trés. était aussi présente.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation : réponse affirmative de tous.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. 2024-183 ACCEPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Mario Lévesque et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. 2024-184 ABRASIF HIVER 2024-2025

Sur proposition de Monsieur Sylvain Claveau, appuyé par Monsieur Roger Bérubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage de procéder à l'achat d'abrasif chez A & D Landry inc pour 150 tonnes livrer au coût de 31,95\$/tonnes et plus achat du sel.

M. Roger Bérubé a quitté la réunion à 18h45

4. 2024-185 OCTROI CONTRAT-TRAVAUX DE CREUSAGE DE FOSSÉ RANG 4 EST;

Sur proposition de Monsieur Mario Lévesque et appuyé par Monsieur Gervais Morissette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage d'octroyer le contrat de creusage de fossé du rang 4 Est à les Entrepreneur généraux Bonenfant inc. au montant soumis de 21 534.82\$ taxes incluses (PAVL)

5. 2024-186 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Sylvain Claveau, déclare la clôture de l'assemblée à 18h48.

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron,
Directrice générale et greffière-trés.,
DMA**

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 16 octobre 2024 à 18h30, tenue au Centre Lepageois.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire